

**Commission Extramunicipale**  
**Écologie – Démocratie Locale – Économie Sociale et Solidaire**  
**Réunion du mardi 26/04/2022**

**Présents :**

Pierre Courtois, Benoît Bouvier, Dominique Bonnaire, Gilles Géhant, Jean-Philippe Bayon, Renée Ballet, Stéphanie Monatlik, Gérard Barbier, Christine Jardat, Véronique Marvy, Coralie Picot

**Excusés :**

Virginie Montigny, Richard Armanet, Delphine Courtois

**1. Accueil de Stéphanie Monatlik**

Stéphanie Monatlik a rejoint la commission extra-municipale Écologie – DL – ESS.  
Jean-Philippe Bayon lui a précédemment expliqué le fonctionnement de la commission.  
Stéphanie a été invitée à signer la charte.

**2. Fauchage sur la commune**

Véronique Marvy avait demandé à parler du sujet du fauchage des bords de route. Le responsable des services techniques Stéphane Villard n'a pas pu venir à la réunion, Coralie l'a donc préalablement rencontré pour en discuter et avoir un maximum d'informations.  
Coralie présente lesdites informations :

---

**Fauchage sur la commune de Saint-Chef – Services Techniques - 2022**

**Matériel et chauffeur :**

Aujourd'hui, 1 chauffeur d'engins (Jérôme) et 1 tracteur.

Sur le point d'acquérir un nouveau tracteur qui pourra aussi servir pour le fauchage. A ce moment-là, il y aura peut-être un 2ème chauffeur.

Les services techniques essaient de suivre les préconisations du département pour le fauchage, mais avec leurs moyens.

Les panneaux « fauchage raisonné » sont mis par le département sur les axes fauchés par le département.

→ Plaquette du département de l'Isère (<http://www.gentiana.org/page:Fauchage>, site d'une asso botanique iséroise)

→ Dossier de presse fauchage (datant de 2016, <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Salle-de-presse/Archives-presse/Dossiers-de-presse-Archives-2012-2018/Dossiers-de-presse-2016/Dossier-de-presse-concernant-la-pratique-de-fauchage-raisonne-DIR-centre-est>)

**- 1<sup>er</sup> Extrait du Dossier de Presse « La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est engagée dans une politique de fauchage raisonné » (2016)**

**B. POURQUOI FAUCHER ?**

**•Garantir la sécurité des usagers :**

- assurer une bonne visibilité du tracé, de la circulation et de la signalisation.
- permettre aux usagers de s'arrêter en urgence sur l'accotement

**•Garantir la sécurité des agents :**

- être visible par les usagers lors de leurs interventions sur la route
- permettre l'arrêt des véhicules en accotement

•**Pérenniser l'infrastructure routière :**

- permettre le bon fonctionnement du réseau d'assainissement
- assurer l'accès pour la surveillance des ouvrages
- contenir le développement de la végétation à proximité des ouvrages (les racines peuvent compromettre la pérennité des ouvrages).

•**Lutter contre le développement des plantes allergènes et des espèces invasives**

**c. POURQUOI MODÉRER LE FAUCHAGE ?**

•**Préserver la biodiversité**

- favoriser le développement des espèces endémiques (flore, faune)

•**Réduire l'émission de CO2**

- utiliser moins d'engins de fauchage, c'est utiliser moins de carburant, donc émettre moins de gaz à effet de serre

•**Conserver la qualité paysagère et naturelle des espaces routiers**

**- 2nd Extrait du Dossier de Presse « La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est engagée dans une politique de fauchage raisonné » (2016)**

**LES GRANDS PRINCIPES DU FAUCHAGE RAISONNÉ :**

- Faucher au-dessus de 8 cm (10cm min sur *plaquette Isère*)**, pour éviter que les lames mettent à nu le sol. La nudité du sol est favorable au développement des espèces exotiques envahissantes comme l'ambrosie ;
- Retarder au maximum les campagnes de fauchage sur l'accotement au-delà de la bande de sécurité (abord immédiat de 1 m) ;**
- Tendre vers l'abandon des produits phytosanitaires ;**
- Diminuer le nombre de passes ;**
- Lutter contre les espèces invasives.**

**A Saint-Chef, planning type des fauchages :**

- Courant janvier, si nécessaire, passage du **lamier pour les branches qui dépassent / menacent**. Peut donner lieu à des coupes pas toujours franches, mais le chauffeur fait attention.

- **Début mai : 1<sup>er</sup> fauchage des bords de route, sur une largeur de 1,50m.**

→ *Pourquoi 1,50m de large ?*

*le broyeur a une capacité de coupe de 1.2m, mais en réalité il coupe environ 0.80 sur la première passe (non suffisant si les grandes herbes tombent à cause de la pluie) donc une deuxième passe d'environ moitié de broyeur pour être sûr que rien ne gênera la circulation lorsque la pluie couchera l'herbe.*

→ *À quelle hauteur est coupée l'herbe ?*

*L'herbe est coupée environ à 10 cm car en dessous les pierres peuvent nous gêner et en dessus l'herbe va se coucher avec le souffle de la vitesse de rotation du broyeur.*

Les haies (haies champêtres) sont taillées si elles sont au ras de la bordure de la route.

Il faut 1 mois au chauffeur pour passer sur toute la commune.

→ *« Coupe de sécurité » sur la *plaquette de l'Isère**

- Courant juin : **fauchage central des chemins ruraux** (verdure entre les deux passages de roue).

→ entretien des chemins, accessibilité aux promeneurs et aux éventuels véhicules.

- Mi-juillet à mi-août : **Fauchage ambrosie et fauchage de sécurité (seulement aux endroits nécessaires : croisements, virages, courbes, gros talus...)**. Ce fauchage de sécurité consiste à

couper les herbes hautes qui vont commencer à retomber sur les voies, et à redonner de la visibilité routière, et est nécessaire.

→ « *Coupe de sécurité* » sur la plaquette de l'Isère

- Mi/fin-août à début/mi-octobre: **fauchage complet bords de route** (toute largeur, toute hauteur – 5,60m) : talus, haies (champêtres), bords de route, fossés...

→ « *Coupe d'automne généralisée* » sur la plaquette de l'Isère

- Mi-octobre – mi-décembre : **bords des chemins ruraux**, pleine largeur et pleine hauteur

### **Donc à l'année :**

- 2 fauchages de sécurité, nécessaires (1 tous les bords de route, 1 seulement aux endroits nécessaires)

- 1 fauchage des bords de route / talus / fossés / etc par an (contre 2 avant, hors fauchage de sécurité et ambroisie)

- 1 fauchage par an des chemins ruraux (en deux fois : une fois central, une fois bords de chemins)

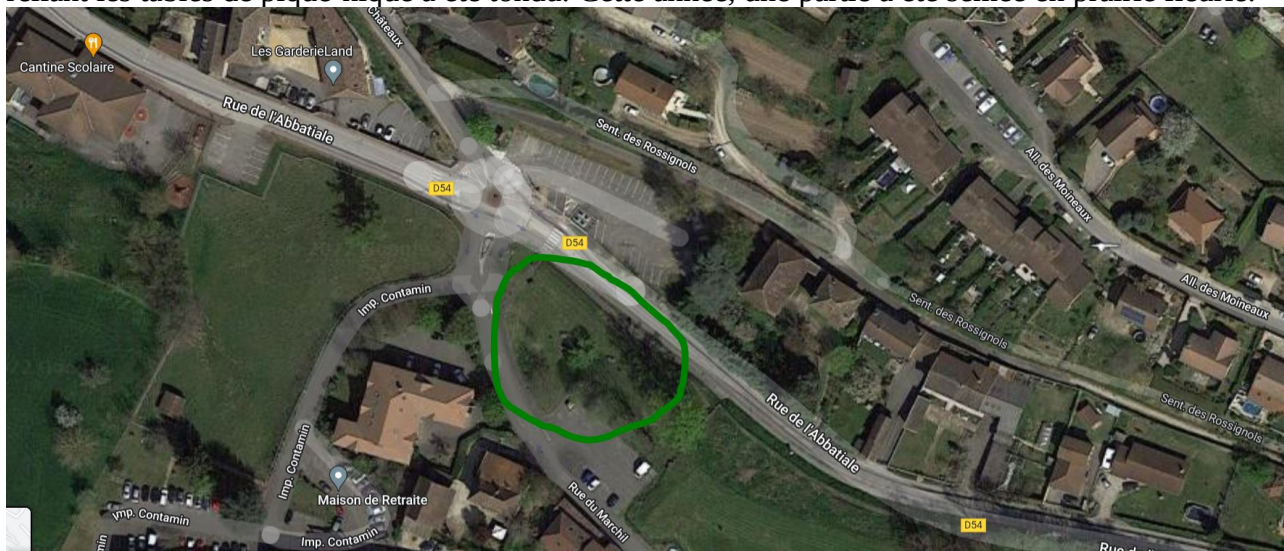
### **Espaces enherbés communaux :**

Espaces communaux permettant à la faune et la flore de se reproduire ( prairies fleuries, tontes annuelles... ) :

- de la prairie fleurie a été semée en 2021 devant le collège

- plus de prairie fleurie a été semée en 2022 dans la rue Pierre Grataloup (devant le collège, sur le rond-point etc)

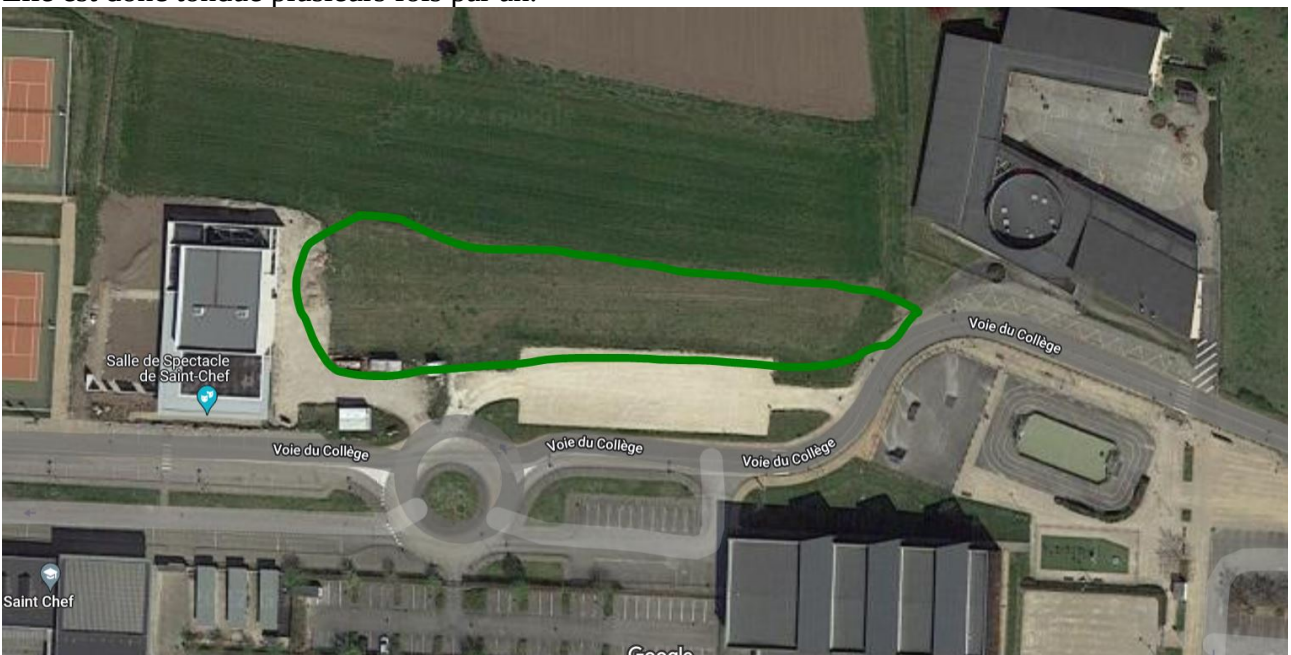
- Pré Mathieu (pré à côté du rond-point du Marchil, là où il y a des tables de pique-nique) : en 2021, il n'a été tondu qu'une seule fois (en début de saison pour égaliser les herbes), seulement un chemin reliant les tables de pique-nique a été tondu. Cette année, une partie a été semée en prairie fleurie.



- Parcelle communale au centre du lotissement du Champ Bénard : parcelle d'environ 2000m<sup>2</sup>. Une seule tonte par an (en début de saison pour égaliser les herbes). Cette parcelle n'est pas traversée par des cheminements piétons.



- Parcelle communale à côté du parking du collège / de l'école Louis Seigner : les services techniques ont essayé une année de ne tondre qu'une seule fois par an cette parcelle. Mais elle sert parfois de parking lors de grosses manifestations, et dans ces moments-là l'herbe doit être un minimum tondue, or elle était trop haute, et c'est trop compliqué de la tondre au dernier moment. Elle est donc tondue plusieurs fois par an.



- Parcelle nouvellement acquise, derrière la parcelle citée ci-dessus : entretenue par un agriculteur qui fait du foin : elle est donc fauchée 1 fois par an pour le foin.



Les Services Techniques essaient de suivre les préconisations de fauchage, tout en satisfaisant un maximum de personnes et en respectant la sécurité de tous.

Ils sont toutefois ouverts aux propositions (qui peuvent venir de la CEM, puis passer en commission pour enfin leur être présentées), mais ces propositions ne seront étudiées par les services techniques qu'à deux conditions :

- elles devront respecter la sécurité de tous (piétons, véhicules, engins...)
- tous les habitants du quartier / aux alentours du lieu concerné devront être d'accord

---

- Coralie explique que si les services techniques acquièrent un second tracteur et ont un second chauffeur, cela n'a pas pour but d'augmenter les fauchages sur la commune.

Cependant, cela permettra de réduire le temps passé pour une passe de fauchage, et donc mieux respecter les périodes de fauche préconisées (par exemple, le fauchage généralisé doit avoir lieu en octobre, or il faut actuellement 2 mois au chauffeur pour une passe complète sur la commune, il doit donc commencer à la fin de l'été).

Véronique souligne que c'est une bonne nouvelle.

- Véronique demande s'il serait possible de changer le lamier, car d'après une discussion qu'elle a eu avec Stéphane Villard, il devient compliqué de l'affûter. Ceci qui permettrait a priori d'améliorer la qualité des coupes (coupes franches, sans arrachage du bois).

- Véronique explique voir régulièrement des talus fauchés « à ras », la terre pratiquement à nue. Exemple : chemin du Mont de Trieux.

Pourquoi sont-ils fauchés si court, et est-il possible de rehausser la coupe ?

- Plusieurs participants demandent s'il est possible de moins faucher les talus et les fossés (en fréquence : possibilité de ne pas le faire tous les ans ? Et en largeur : pourquoi aller si loin?). Ceci pourrait permettre de laisser des arbustes pousser afin de recréer des haies champêtres. Ces questions concernent les bords de route et les bords des chemins ruraux.

- Pierre Courtois explique avoir vu, notamment à Saint-Savin, des bandes de champs exploitées en prairies fleuries. Serait-il possible d'encourager les agriculteurs de Saint-Chef à faire de même ? Peut-on envisager une aide financière ?

- Pierre Courtois note que si on décide d'arrêter complètement de tondre un talus ou une parcelle, l'espace finira par se transformer en « forêt » (acacia, ronces...) au lieu de rester en prairie. Ceci implique donc un changement de la faune et de la flore.

Les espaces entretenus en prairie fleurie ou fauchés une seule fois par an permettent de garder une faune et une flore spécifique.

- Christine Jardat indique que des moutons (a priori de races spécifiques) sont utilisés pour la lutte contre l'ambrosie, car ils la mangent.

Le sujet est à creuser.

Coralie va transmettre les remarques et questions à Stéphane Villard et fera un retour aux membres de la commission extra-municipale.

### 3. Avancement des divers projets / sujets

Jean-Philippe Bayon fait le point sur les différents projets :

- Les **conseils de quartier** sont en place. Ils doivent tous se réunir une seconde fois d'ici fin juin. La municipalité proposera un tractage pour ces prochaines réunions afin que les habitants soient au courant. Ensuite, les présidents des conseils géreront les contacts avec les membres.

- **Recyclerie** :

Hangar : des études de sol ont été faites, les travaux devraient commencer en juin. Le hangar devrait être disponible courant juillet.

Projet de recyclerie : le projet étant le premier sur le territoire, il y a des difficultés pour les financements.

- **Accorderie** : il y a régulièrement de nouveaux adhérents

- Les jardins partagés de Saint-Chef sont tous pris (5 parcelles), des demandes se sont donc retrouvées sans suite. De plus, ils sont difficiles d'accès (escalier, donc pas adaptés aux personnes handicapées). Il y a donc un **projet de nouveaux jardins familiaux**. Il faut trouver une zone adaptée (facilité d'accès, eau pour l'arrosage...).

Stéphanie Montalik dit qu'il y a un terrain à côté des jardins partagés. Ce terrain est privé mais ne semble pas utilisé, peut-être faudrait-il contacter la propriétaire pour en discuter ?

Mais le problème d'accessibilité ne sera pas résolu.

- En septembre-octobre 2023, les habitants de la commune auront une **deuxième poubelle pour le ramassage en porte-à-porte**: une pour les ordures ménagères et une pour le tri. Les habitants pourront mettre tous les types de déchets recyclables dans la poubelle dédiée sauf le verre et les gros cartons bruns (papier, tous les plastiques, boîtes de conserves, etc).

Il y aura toujours un ramassage par semaine, mais il sera alterné entre la poubelle de tri et celle des ordures ménagères.

- **4 conteneurs pour les gros cartons** (cartons bruns) ont été installés sur la commune.

- A partir de janvier 2023, **tous les plastiques seront acceptés dans la poubelle jaune** (conteneurs, puis poubelles individuelles).

- Des **poubelles de tri publiques** ont été installées sur la commune.

- Il y a malheureusement une **recrudescence de dépôts sauvages** de déchets dans la nature et aux pieds des conteneurs. Jean-Philippe appelle à la vigilance...

- Une discussion est en cours avec le Syclum et les Services Techniques pour avoir un **broyeur à l'année disponible à Saint-Chef** (broyeur prêté gratuitement aux habitants). La municipalité veut surtout s'assurer que les services techniques pourront absorber la charge de travail supplémentaire que cela implique.

- Il va y avoir des travaux sur la RD 522 vers le ruisseau du Ver, pour créer un **passage de la faune** sous la route.
- Quand les travaux de court-circuitage du **lagunage de Saint-Chef** seront terminés, le Syndicat des Eaux cédera les espaces à la commune. Il faudra alors voir ce que la commune souhaite en faire. Benoît précise qu'il ne sera exploitable qu'après 1 ou 2 ans, le temps de dépolluer le site.
- **L'ENS** a été validé par la département
- Les nouveaux arbres ont été plantés à **l'arboretum** du bois d'Yvrard.  
Pierre Courtois demande s'il est prévu de planter des plantes basses.  
Jean-Philippe répond que oui, dans un premier temps des arbustes vont être ajoutés.
- Un **réseau « Ambroisie »** a été créé à Saint-Chef, un premier arrachage aura lieu au Rondeau.
- Une **étude** va être faite pour installer des **panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux** de la rue Pierre Grataloup (futur hangar de la Recyclerie, Services Techniques, futurs toits des terrains de tennis, salle de spectacles).  
Véronique demande si les habitants de la commune souhaitant installer des panneaux photovoltaïques peuvent avoir un accompagnement.  
Jean-Philippe répond qu'il faut voir avec l'AGEDEN.
- **L'école primaire du Bourg sera isolée cet été** : réfection et isolation de la toiture, VMC double flux, nouvelles fenêtres.

Christine Jardat et Véronique précisent que 19 actions vont avoir lieu sur la commune pour la **Fête de la Nature** (9 jardins ouverts et 10 actions).  
Des Flash Infos présentant la Fête seront prochainement distribués aux habitants.

Fin de la réunion.